



discours prononcé par M. Jules Ferry, au Thillot ce dernier a fait, en termes très nets, l'éloge de l'esprit d'à-propos et de la fermeté du président de la Chambre.

» Dans le monde politique, on attache une réelle importance à ce rapprochement. »

Le tribunal de Châteauroux, devant lequel avait été poursuivi le préfet de l'Indre, pour avoir fait enlever les affiches reproduisant le Manifeste du comte de Paris, vient de donner une solution à cette affaire, en se déclarant incompétent.

A propos de l'information publiée par le *Petit Journal*, prétendant qu'on allait augmenter l'effectif des troupes du Tonkin et de l'Annam, le *Radical* dit :

« Nous croyons savoir que le *Petit Journal* a été mal informé. Il ne s'agit pas, assure-t-on, de renforcer la brigade d'occupation du Tonkin, mais simplement d'envoyer dans notre colonie de nouvelles troupes destinées à remplacer les anciennes, qui ont vaillamment conquis le droit de rentrer en France. »

**La santé de M. Pasteur.** — Des bruits inquiétants ont circulé sur la santé de M. Pasteur, qui aurait été frappé de paralysie générale. Renseignements pris, ces bruits sont heureusement controuvés. M. Pasteur est actuellement à la campagne, aux environs de Paris. L'état de sa santé est relativement très satisfaisant.

**L'Allemagne et M. Boulanger.** — Le *National Zeitung* publie un article intéressant sur le plan de réorganisation du général Boulanger. D'après ce journal, l'augmentation du contingent proposé par le ministre de la guerre, prouverait presque que M. Boulanger veut porter un défi à l'Allemagne.

En effet, d'après le projet, le contingent se monterait au bout de trois ans à environ 600,000 hommes, ce qui certainement ne peut être considéré comme une armée sur le pied de paix. Cela ressemble plutôt à une mobilisation.

Il serait prématuré, ajoute le journal, d'indiquer le devoir de l'Allemagne dans le cas où le projet serait voté.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nous trouvons dans les journaux du Tarn le discours que M. Perrond, recteur de l'Académie de Toulouse, a prononcé jeudi dernier, en présidant la distribution des prix au lycée d'Albi.

Nous en extrayons quelques passages qui montreront aux nombreux amis que M. Baudel a laissés à Cahors et dans le département, combien notre ancien proviseur a réussi dans sa nouvelle résidence :

« Dans cette lutte généreuse et loyale — a dit le chef de l'Académie — le Lycée d'Albi vaudra et saura rester à l'avant-garde, j'en ai pour garants et le dévouement éclairé de ses administrateurs, et le mérite de ses maîtres et le bon esprit de ses élèves. Je n'hésite pas à proclamer, en effet, que j'ai été satisfait cette année et que cette raison m'a amené parmi vous, mes amis ; puisque j'étais content, il

m'était doux de venir le témoigner et à vous-mêmes et à vos mères.

» Le bilan de l'année scolaire est à l'honneur du Lycée d'Albi ; on y a bien travaillé, on y a pratiqué la vraie discipline, celle qui consiste à aimer la règle et à l'observer, non parce qu'on la redoute, mais parce qu'on la trouve sage et profitable. Vous pouvez vous en rapporter à un vieux maître qui, vivant depuis quarante ans dans l'Université, a nécessairement beaucoup vu, beaucoup comparé et a appris à ne pas se contenter aisément. »

**Assises.** — Liste des jurés appelés à siéger aux assises du Lot, qui s'ouvriront à Cahors le 9 août.

MM.  
Beffara Guillaume, propriétaire à Lavergne.  
Bourdet Pierre, notaire à Salviac.  
Claret Jean, négociant à Salviac.  
Costes Henri, notaire à Cahors.  
Coudere Edouard, médecin à Cénévières.  
Couzy Albert, avocat-voyer à Vayrac.  
Delbreil Louis, médecin à Pay-l'Évêque.  
Delpech, Henri, avocat à Figeac.  
Delport Amédée, ex-notaire à Cahors.  
Dunoyer Alfred, propriétaire à Creysse.  
Dunoyer Adrien, propriétaire à Florac.  
Ferrand Edmond, notaire à Molières.  
Garrigues Siméon, propriétaire à Castelnaud.  
Grimal Jean, propriétaire à Francaulès.  
Jouclas Raymond, entrepreneur à Rocamadour.  
Lacavalerie Louis, propriétaire à Carnac-Rouffiac.  
Lagarrigue Jean, propriétaire au Vigan.  
Laval Etienne, maire à Lamothe-Fénélon.  
Mabru Emile, ancien notaire à Dégagnac.  
Malrieu Jules, avocat à Figeac.  
Malbec Jean, propriétaire à Concorès.  
Materre Xavier, propriétaire à Martel.  
Marsalès Félix, receveur à Souillac.  
Montin Jacques, maire à Teyssien.  
Mouliès Antoine, propriétaire à Lûzsch.  
Négrier Albert, négociant à Figeac.  
Perboyre Louis, notaire aux Junies.  
Peyre Alexandre, maire à Beauregard.  
Prady Jean, négociant à Grézels.  
Rigal Antoine, propriétaire à Issendolus.  
Sirleyx Louis, notaire à Figeac.  
Teysseire Jean, médecin à Goujonnac.  
Vilhés Baptiste, greffier à Gramat.  
Vincent Henri, propriétaire à Sauzet.

*Jurés supplémentaires.*

MM.  
Alix Pierre, négociant.  
Tourette Victor, architecte.  
Montagne Pierre, liquoriste.  
Anglarès Charles, professeur au lycée.

**La rage.** — Un chien enragé a mordu, à Touzac, un petit enfant de cinq ans, fils du propriétaire du chien. Le chien a été abattu, ainsi que tous les chiens mordus ou suspects. L'enfant a été envoyé à Paris, à l'Institut Pasteur.

**Monuments historiques.** — M. le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes vient de décider que l'Arc de Diane, le palais de Jean XXII et l'église de Rudelle, figureraient, à l'avenir, parmi les monuments historiques classés.

Désormais, aucun travail, de quelque nature qu'il soit (consolidation, réparation, décoration, restauration, agrandissement, grattage, badigeonnage) ne pourra être exécuté à ces monu-

Hélas ! la réponse de Simon était facile. Il n'avait qu'à montrer à sa sœur la dépêche imprimée en tête du journal qu'il lui apportait.

Au lendemain de la paix, le gouvernement fédéral avait compris que ce peuple héroïque, vaincu après une si admirable défense, s'était conquis l'admiration et la sympathie du monde entier, et il n'osa pas faire peser ouvertement sur lui le poids de ses haines séculaires. En conséquence, il déclara que « les citoyens du Sud avaient conservé leurs droits politiques ainsi qu'auparavant. » Cette décision, transmise en Europe, avait excité partout de sincères applaudissements. On disait : Voyez quelle grandeur d'âme ! Par malheur, le Congrès venait de voter un amendement à cette loi qui excitait l'enthousiasme européen. Cet amendement n'est pas connu ; le voici : « Sont exceptés de la présente loi (celle qui rendait aux hommes du Sud leurs droits politiques) :

« 1° Ceux qui ont porté les armes contre le Nord ;  
« 2° Ceux qui ont fourni des armes et des vivres aux rebelles ;  
« 3° Ceux qui avaient des parents ou des amis servant les rebelles ; »

Ce paragraphe troisième était déjà bien joli. Mais il était donné au Congrès de Washington d'en trouver un quatrième encore plus fort :

« 4° Ceux qui dans leur âme, ont souhaité le succès des armes confédérées. »

Je crois que jamais l'hypocrisie politique n'a été poussée aussi loin. Naturellement, le Congrès, qui avait annoncé à l'Europe la résolution prise par lui, s'était bien gardé de lui faire part de l'amendement.

ments sans que les projets aient été préalablement approuvés par M. le ministre de l'instruction publique.

L'Arc de Diane est cet immense portail que l'on voit au milieu de l'enclos Carrié, tout près de la place Tierset et qui, sans doute, faisait partie des Thermes construits à Cahors par les Romains, après la conquête des Gaules par Jules César. On croit que ce portail était l'entrée d'un temple de Diane à laquelle les bains étaient consacrés.

Le palais de Jean XXII comprend un énorme corps de bâtiments dont la partie la plus saillante aujourd'hui est formée par cette haute tour carrée qui domine le boulevard Gambetta, tout à côté de l'église St-Barthélemy. C'est vers le milieu du quatorzième siècle que le pape Jean XXII fit élever cet édifice qu'il destinait aux assemblées municipales de Cahors, sa ville natale.

L'église de Rudelle est un très ancien monument présentant l'aspect d'une véritable forteresse.

Le classement de ces trois monuments historiques porte à vingt-deux le nombre de ceux qui existent dans le département du Lot.

M. Rigal, maître répétiteur au Lycée de Cahors, est nommé maire d'études au collège de Bagnères-de-Bigorre.

**Figeac.** — Lundi a eu lieu, dans la cour du collège, la distribution solennelle des prix aux élèves de cet établissement. Cette cérémonie a été très brillante. Sur l'estrade, M. le sous-préfet de Figeac, M. le président du tribunal civil, beaucoup de membres du conseil municipal. M. Azais a prononcé un très beau discours auquel M. Malrieu, adjoint, qui présidait la cérémonie, a répondu avec beaucoup d'esprit. La fanfare et l'orphéon, les « Artisans réunis » ont prêté leur bienveillant concours à cette fête.

**Avis commercial.** — On écrit de Barcelone au *Moniteur officiel du commerce* :

« Nous sommes assaillis d'objets d'art, de fantaisie, d'articles dits « de Paris » ; nos magasins en sont littéralement bondés. La plupart de ces marchandises viennent d'Allemagne et sont envoyées par leur fabricant en consignation, sans que les réceptionnaires aient d'autres avances à faire que celles pour le paiement des transports et des droits d'entrée, ce qui est pour eux un avantage, car ils peuvent garnir leurs magasins presque sans frais. Nous devons ajouter que toutes ces marchandises se vendent peu. Elles sont cependant bon marché, mais d'une fabrication reconnue aujourd'hui trop inférieure, et nous sommes persuadés que, si la fabrication française voulait entrer dans cette voie de consigner ses produits, elle ne tarderait pas à paralyser cette concurrence. »

**Jurisprudence.** — Le tribunal civil de Toulouse (1<sup>re</sup> chambre) vient de juger que, bien que la police d'une Compagnie d'assurances contre la grêle porte dans ses statuts que l'assuré doit, dans les trois jours du sinistre, adresser à la Compagnie, par la poste, une déclaration de sinistre dans les formes prescrites, le dit assuré n'encourt pas une déchéance lorsqu'il est prouvé, en fait, que l'assuré a verbalement

Que résultait-il de cela ? Que la majeure partie des électeurs de la Nouvelle-Orléans ne pouvant plus voter, Robert aurait contre lui des juges ennemis. Nous disons la majeure partie, car il était bien évident que si le gouvernement fédéral pouvait accuser tous ceux qui étaient restés sur le territoire « d'avoir souhaité dans leur âme le succès des armes confédérées, » il ne pouvait pas accuser du même souhait, les nouveaux électeurs, qui, par leur âge, n'étaient pas encore électeurs au moment du souhait. Il en découlait que deux ou trois cents votants restaient encore. Quels seraient les autres ? La réponse était bien simple. Ce seraient les nègres.

Pauvre Amine ! Ce dernier coup la décourageait. Elle se sentait prise dans un engrenage dont il lui serait impossible de se dégager. Comment ferait-elle ! Pierre, Philippe, éloignés, où trouverait-elle les appuis dont elle avait tant besoin ? Le malheur s'abattait sur cette maison. Il n'était pas jusqu'à Simon Dudley qui ne se sentit près de céder à un sentiment d'effroi.

La journée s'écoula lentement. Philipp ne revenait toujours pas.

Ce pauvre François ! Il errait comme une âme en peine à travers la ville, cherchant encore, sans se lasser. Amine était restée dans l'hôtel de la rue des Remparts, seule entre Lilia et Jeanne. Elle n'espérait même plus, Simon parcourait les faubourgs : il apprît là, que la loi votée par le Congrès de Washington n'aurait pas tous les effets désastreux qu'on avait pu craindre au premier abord. Il ignorait que le gouvernement fédéral s'était donné un moyen bien aisé d'avoir toujours des électeurs à son gré, prêts à voter dans le sens

averti dans les délais de la Compagnie, qui a ainsi connu le sinistre.

**Affaire Graux-Nadal.** — Le *Clairon du Lot*, poursuivi pour diffamation contre M. Graux, ancien préfet du Lot, a été condamné

Le gérant du *Clairon du Lot* à 100 francs par le tribunal correctionnel de Cahors : d'amende ; M. Henri Nadal à 1,000 francs d'amende et solidairement à 1,500 francs de dommages envers la partie civile, à l'insertion du jugement dans trois journaux du Lot, trois journaux de la Charente, deux journaux de Paris et aux dépens.

**La rage.** — Nous détachons d'une correspondance de Grenoble, adressée au *Petit Lyonnais*, les lignes suivantes :

« Il y a quelque temps M. Bouvier, domicilié à la Greille, était mordu par un chien enragé. Avec l'aide de sa famille, M. Bouvier était parti pour Paris se faire traiter par M. Pasteur.

» A son retour, M. Bouvier se montrait très satisfait de son voyage et faisait les plus grands éloges de M. Pasteur pour les soins qui lui avaient été prodigués.

» C'est le 30 avril qu'il avait été mordu et le (20 juillet), vers deux heures et demie, M. Bouvier était amené à l'hôpital dans un fiacre, les bras et les jambes liés.

» Deux sergents de ville et M. Chabiol, commissaire de police du troisième arrondissement, l'accompagnaient, ainsi que la jeune femme du malade.

» M. Bouvier est un fort bel homme à peine âgé de trente ans. Son passage à travers nos rues avait attiré devant l'hôpital une foule nombreuse. Le malheureux, en proie à de terribles contorsions, écumait et paraissait ne rien entendre des consolations qu'on lui prodiguait. Le docteur Hermil constatait qu'il était atteint depuis 48 heures du délire hydrophobique.

« Le bruit court à Grenoble que M. Bouvier, parti pour Paris afin de se faire traiter par M. Pasteur, avait passé son temps à s'amuser et n'avait pas paru chez l'illustre savant.

Nous sommes allés aux renseignements et voici ce que nous avons appris :

Marius Bouvier, mordu à la main gauche par un chat enragé, et non par un chien, s'est présenté le 4 mai au laboratoire de la rue Vauquelin, où il a subi une première inoculation. Il est revenu les 5, 6 et 7 mai, mais, à partir de cette date, il paraît n'avoir pas continué le traitement.

C'est du moins ce qui semble résulter d'une lettre écrite par Marius Bouvier à M. Pasteur, lettre dans laquelle il s'excuse de partir précipitamment pour Grenoble, une dépêche lui annonçant que sa femme est gravement malade.

Le nombre des personnes inoculées jusqu'à ce jour aux laboratoires des rues d'Ulm et Vauquelin s'élève à 1,630, sur lesquelles 12 décès ont été constatés.

Cinq personnes ont succombé aux morsures de chiens, une à celle d'un chat (Bouvier) et six aux morsures de loups.

**Application de l'électricité à l'agriculture.** — Une découverte qui révolutionnera l'agriculture si elle donne tous les résultats que les ingénieurs en attendent.

qui serait indiqué par lui. Nous allons voir lequel.

A la Nouvelle-Orléans, ce qu'on appelle la Levée c'est l'endroit où se débarquent les marchandises. Les bâtiments qui arrivent d'Europe remontent le cours du Mississipi, à partir du golfe du Mexique, et viennent se faire décharger là.

Le matin de ce même jour, un homme de très-petite taille était arrivé sur la Levée, avec deux autres individus dotés de physionomies patibulaires. Ils causaient vivement tous les trois.

— Je vous assure, maître, disait l'un, qu'il suffirait de douze cents gaillards.

— Oui, douze cents !... affirma le second.

Le petit homme, celui qu'on appelait le maître, hochait doucement la tête, et avec un paternel sourire :

— Vous pourriez bien avoir raison, mes agneaux ! dit-il.

Ce petit homme n'était autre que notre ancienne connaissance, M. Tom Javelott (esquire) que nous avons perdu de vue trop longtemps. Nos lecteurs nous pardonneront. Entraîné par le drame, nous avons peut-être négligé de faire à ce coquin toute la place que certes il méritait. Réparons maintenant cette faute. Tom Javelott (esquire) n'a pas grandi depuis que nous l'avons quitté ; mais, par contre, il s'est enrichi. Ses doigts sont chargés de bagues. Un énorme solitaire sert de bouton à sa chemise. Oh ! il faut qu'il soit bien riche, car ses deux solides compagnons, qui l'assommeraient d'une simple chiquenaude, lui parlent avec un respect évidemment profond.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

98

## LA FAMILLE CAVALIÉ

XIX

COMMENT ON FABRIQUE DES ÉLECTEURS

Son absence dura trois heures. Il revint sans qu'aucun indice eût pu le mettre sur la trace tant désirée. Simon Dudley, qui était allé aux nouvelles, rentra une demi-heure après lui. Il était pâle, consterné.

— Grand Dieu ! qu'as-tu ? s'écria Amine.  
— Un peu de courage, ma pauvre sœur.  
— Robert est...  
— Robert est en danger.

Elle ne jeta pas un cri. Elle se redressa, fière, prête à lutter contre ceux qui voulaient lui enlever son mari.

— Parle ! dit-elle.  
— La plus grande partie des citoyens qui auraient voté demain dans un sens favorable à Robert ne pourront pas le faire. Ils ne sont plus électeurs.

— Oh !...  
Elle cacha son visage dans ses mains.  
— Mais reprit-elle presque aussitôt... ils avaient déclaré que les rebelles avaient gardé leurs droits politiques.

Il s'agit d'une nouvelle application de l'électricité à l'agriculture, en partie pour les petits propriétaires et pour les paysans.

L'idée première de cette découverte revient au doc de Feltre, l'ancien député des Côte-du-Nord; il a fait appel, pour l'exécution de son système, à M. Raoul de l'Angle-Beaumanoir, ingénieur des arts et manufactures, le fils du sénateur bien connu.

ELECTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

M. Isidore Pouget nous prie d'insérer la lettre suivante, qu'il adresse aux électeurs du canton de Cahors (nord).

Chers Concitoyens,

Malgré toutes les manœuvres de mon adversaire, malgré toutes les menaces de ses agents, malgré la scandaleuse pression exercée par certains fonctionnaires sur tous les points du canton, huit cent soixante-deux d'entre vous me sont restés fidèles.

J'adresse mes remerciements les plus chaleureux à tous ces hommes de cœur qui, bien que menacés dans leurs intérêts vitaux, n'ont pas hésité à affirmer sur mon nom la doctrine libérale au nom de laquelle nous répudions cette politique d'arbitraire et de violence qui entraîne fatalement la République à sa ruine.

C'est sans amertume, comme sans regrets, que j'accepte le verdict du suffrage universel, heureux si j'ai pu, par mon intervention dans la lutte, faire sentir à mon concurrent les graves obligations qui lui incombent et lui inspirer le désir, qu'il a si peu ressenti jusqu'à ce jour, de devenir un homme utile en servant ses concitoyens comme je l'eusse fait moi-même à sa place, comme je l'ai fait pendant six ans au Conseil d'arrondissement et comme je suis encore prêt à le faire dans la faible mesure des moyens qui me restent.

Agréez, mes chers Concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

I. POUGET.

Nomination dans l'Enseignement. — Par arrêté préfectoral, en date de 27 juillet courant, Mlle Marguerite Balmes a été nommée institutrice adjointe de hameau à Rassiels (commune de Trespoux) et Mlle Marie-Antoinette Lafage, a été appelée au poste d'institutrice provisoire à Vaysse (commune de Lherm).

Allocation au département du Lot. — On sait que tous les ans le ministre de l'intérieur accorde à certains départements une allocation sur les fonds généraux du budget.

Nous apprenons que, pour 1887, le département du Lot vient d'obtenir la somme de 60,000 fr., soit 10,000 francs de plus que les années précédentes.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 18 au 24 juillet 1886.

Naissances.

Salgues, Joseph, rue St-Urcisse. Alos, Louis, impasse Soullès. Arbouys, François, rue St-Urcisse. Planavergne, Marie, rue Lastié.

Mariages.

Jacquetty, Pierre, et Babra, Marie. Besson, Jean, Pierre, et Bonneze, Delphine.

Décès. Delpon, Catherine, 82 ans, rue du Cheval Blanc. Vincent, Jeanne, 79 ans, à Merle. Barry, Pierre, 43 ans, à Bégoux. Bousquet, Marie, 63 ans, (hospice). Paganet, Marie, 75 ans, rue Nationale. Ynnac, Georges, 10 jours, rue Cathala Coture. Maury, Joseph, 73 ans, place du Marché. Castagné, Elise, 80 ans, couvent de refuge.

POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT représentations extraordinaires au

CIRQUE-PAVILLON JAPONNAIS

Mardi 3 août et jours suivants, à 8 h. 1/2.

Etude de M<sup>e</sup> J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n<sup>o</sup> 7, successeur de M<sup>e</sup> Bousquet.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Suivant jugement contradictoire, rendu par le tribunal civil de Cahors le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, la dame Julie Bonnet, bouchère, épouse de Monsieur Jean Sémirrot, boucher, domiciliée à Cahors, a été séparée de biens d'avec ledit Sémirrot, son mari.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le deux août mil huit cent quatre-vingt-six.

Signé : LACOSSE.

Etude de M<sup>e</sup> DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE

Jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors en date du vingt-un juillet mil huit cent quatre-vingt-six, Marie Quintal, épouse de Cyprien Parra, sans profession, demeurant dans la commune de St-Cirq-Lapopie, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du 9 juillet mil huit cent quatre-vingt-six, a été déclarée séparée de biens d'avec ledit Cyprien Parra, son mari, cultivateur, domicilié de ladite commune.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le deux août mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Spécialité de MACHINES à VAPEUR très économiques de TOUTES FORCES et de TOUTS SYSTÈMES. Pendant la seule année 1885 LA MAISON J. BOULET & Co a obtenu Trois Diplômes d'Honneur pour ses Machines à Vapeur à PARIS & ANVERS. Mon HERMANN-LACHAPPELLE J. BOULET & Co, Successeurs 31-33, Rue Bolnoid, PARIS ENVOI FRANCO DES PROSPECTUS.

HERNIES

CURE RADICALE par le traitement spécial de CH. DE THOMIS-BIONDETTI Père Herniaire-Spécialiste breveté

MÉDAILLE D'OR ET D'ARGENT 10, Place Fondaudège, 10, BORDEAUX.

SEUL POSSESSEUR, NI DÉPOT, NI VOYAGEUR à Agen, Hôtel du Petit St-Jean, le 9 août; à Montauban, Hôtel de l'Europe, le 10 août; à Cahors, Hôtel des Ambassadeurs, le 11 août; à Périgueux, Hôtel de France, le 12 août; à Brives, Hôtel de Bordeaux, le 13 août; à Bergerac, Hôtel Périgord, le 14 août;

CONCESSION AUX TRAVAILLEURS TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE Joindre timbre pour réponse.

INJECTION BROU 21 ANS D'EXPÉRIENCE 40 ANS DE SUCCÈS La seule guérissant, sans lui rien ajouter, les écoulements anciens ou récents. Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon. J. FERRÉ, Ph<sup>o</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS

Compagnie universelle DE PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE A 500,000

Obligations Nouvelles

EMISES A 450 FRANCS RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN

Payables trimestriellement les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre de chaque année.

REMBOURSABLES A 1,000 FRANCS EN 42 ANS

PAR TRAGES TOUS LES DEUX MOIS (6 Tirages par an).

Le premier tirage aura lieu le 15 Octobre 1886 et toutes les Obligations de la présente Émission y participeront

Dès la première année il est remboursé 6,000 Obligations, soit 1,000 Obligations à chaque tirage; le nombre d'Obligations remboursées s'accroît progressivement chacune des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.

Prix d'émission payable comme suit :

Table with 2 columns: Amount paid, Amount received. 30 fr. en souscrivant... 30 fr. 70 » à la répartition... 70 » 100 du 10 au 15 octobre 1885... 99 16 100 » du 10 au 15 décembre 1885... 98 23 101 » du 10 au 15 février 1887... 97 29 50 » du 10 au 15 mai 1887... 44 48 450 fr. Net à payer... 439 fr. 45

Pendant la période des versements il sera tenu compte aux Souscripteurs, sur le montant des sommes versées, et en déduction de leurs versements, d'un intérêt de 6 0/0 l'an.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, au moment de la répartition, jouiront d'une bonification de 5 fr., et recevront un Titre définitif muni du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 15 novembre 1886. La présente émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale du 29 juillet 1885.

La Souscription sera ouverte le Mardi 5 Août 1886 ET CLOSE LE MÊME JOUR A PARIS :

- A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin. A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Chartras. Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère. A la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire. A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, Place de l'Opéra. A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 51, rue de Provence. A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin. Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens. A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme. A la Banque Franco Egyptienne, 32, boulevard Haussmann. Et dans leurs agences en France et à l'Étranger et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger. On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Avis

Le sieur Costes Jean-Baptiste, cultivateur à Alviagnac, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter, sans son assentiment, son fils mineur, Costes Prosper, âgé de 16 ans, habitant avec ses parents à Alviagnac.

PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

BOURSE. — Cours du 3 août.

Table with 2 columns: Instrument, Price. 3 0/0... 82 60 3 0/0 amortissable (ancien)... 82 05 3 0/0 id. 1884... 84 70 4 1/2 0/0 ancien... 107 90 4 1/2 0/0 1883... 109 40 Dernier cours du 2 août. Actions Orléans... 1,315 25 Actions Lyon... 1,202 00 Obligations Orléans 3 0/0... 390 25 Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)... 323 50 Obligations Lombardes (jouissance)... 328 50 Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)... 338 75

CANAL DE PANAMA

Assemblée du 29 juillet 1886.

Le rapport in-extenso est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, rue Caumartin, 46, à Paris.

Extrait du

RAPPORT DE M. FERDINAND DE LESSEPS

Nous vous disions l'année dernière : « Le Canal maritime de Suez, si longtemps qualifié d'inexécutable, s'est exécuté grâce à un système de franchise qui, s'il vaut à votre Président et à vos Administrateurs, parfois, des ennuis passagers, maintient à notre œuvre le caractère qu'elle doit avoir. C'est en appliquant le système par lequel le Canal de Suez fut achevé, que nous achèverons ensemble le Canal de Panama. »

Il appartient à nos Associés de répondre, comme nous, par le plus calme dédain aux intrigues, aux manœuvres, aux attaques inévitables. L'histoire du Canal de Suez est encore trop vivante pour qu'il y ait, croyons-nous, à redouter la moindre faiblesse dans la légion serrée, des Actionnaires et des Obligataires du Canal de Panama. »

Ce rapport, sincère et complet, justifiera aux yeux de tous notre confiance mutuelle.

Il n'y a plus, actuellement, une seule partie du Canal maritime qu'un entrepreneur ne se soit engagé à exécuter.

Notre base, c'est le trafic que nous devons desservir. Sur ce point, sur l'avenir du Canal de Panama, nous n'entendons plus exprimer de doute sérieux.

Nous reproduisons d'abord la déclaration de M. Levasseur, l'éminent membre de l'Institut au Congrès international de 1879 :

« Dans dix ans (en 1889), époque avant laquelle le Canal ne sera sans doute pas livré à la circulation, 5 millions 1/4 de tonnes au moins représenteront vraisemblablement le mouvement commercial entre l'Orient et l'Europe qui semble pouvoir être détournée de la route suivie aujourd'hui pour prendre celle de l'Isthme américain, en tout 7 millions 1/4 de tonnes. »

Nous appuierons cette déclaration de quelques citations d'origine américaine. Les Américains ont sur ce sujet une compétence toute particulière.

Questionné par son gouvernement sur le trafic du canal maritime, l'amiral Davis adopta l'hypothèse d'un canal ouvert en 1866 et d'un canal ouvert en 1876. Voici la déclaration officielle de l'amiral au Sénat des Etats-Unis :

« Tonnage total qui passerait dans l'année par le Canal de l'Isthme s'il était fini maintenant (1886), d'après les rapports officiels : 3.084.70 tonnes. En 1876, 6.188.140 tonnes. »

La progression admise par l'amiral Davis donnerait en 1889 un mouvement dépassant 10 millions de tonnes.

M. Kelly, ingénieur américain, s'exprimait ainsi, en 1881.

« Le Congrès de Paris, après avoir

étudié soigneusement la question, a conclu que le tonnage prêt à profiter du Canal, lorsqu'il sera ouvert, se chiffrait par 6 millions de tonnes; et comme le commerce augmente rapidement dans le monde entier, le jour n'est pas éloigné où 15 à 20 millions de tonnes passeront annuellement par le Canal. »

En 1883, il y a trois ans, le général Grant écrivait : « Le bureau de commerce de San-Francisco évalue à 5 millions de tonnes le tonnage attendant un Canal... »

« Les productions de la Côte Pacifique prendront une rapide extension sous l'influence de transports à bon marché pour les marchandises lourdes et de peu de valeur. Les émigrants s'y transportent par millions lorsqu'une route commode, sûre et peu coûteuse leur sera ouverte... »

« On perd généralement de vue qu'une fois peuplés dans les mêmes proportions que les Etats de l'Atlantique à l'heure actuelle, les Etats de la Californie et de l'Oregon, ainsi que le territoire de Washington, auraient une population de 30 millions d'habitants. »

« Qui peut mesurer l'importance du commerce maritime international entre nos côtes de l'Atlantique et celles du Pacifique avec une pareille population sur cette partie du littoral? »

Nous n'ajouterons à ces citations d'origine américaine que l'opinion d'un ingénieur hollandais, exprimée avec autorité au Congrès géographique de Ham-

bourg l'année dernière, et la conclusion raisonnée d'une étude tout à fait remarquable sur le Trafic futur de Panama, publiée dans le Journal du Havre par M. Amédée Marteau.

Voici, la déclaration de M. Van Nelles, ingénieur hollandais :

« D'après les faits économiques actuels, le transit du Canal de Panama augmenterait d'un million de tonnes par an, et la recette, déduction faite de l'amortissement des frais de construction, serait assez forte pour servir un intérêt de 6 à 7 0/0 à un capital de deux milliards. »

Voici les conclusions de M. Amédée Marteau :

« Nous pouvons donner, d'une façon exacte et précise, en dehors de toute hypothèse, de toute majoration, le chiffre officiel, en quelque sorte, du mouvement de la navigation qui s'effectue à l'heure présente entre les pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie que desservira le Canal de Panama, soit près de 7 millions de tonneaux en 1885. »

« Encore n'avons-nous point fait entrer en ligne de compte le mouvement très actif qui devra se créer entre la côte de l'Amérique du Sud, le golfe du Mexique, les Antilles, etc., et le littoral du Pacifique, mouvement qui, d'après des calculs plausibles, ne sera pas inférieur à un demi-million de tonneaux. Nous avons négligé, aussi, d'escompter les accroissements énormes qui se produiront dans l'intercourse entre les pays industriels de l'Europe et des Etats-Unis, avec les

régions du Pacifique et de l'Océanie.

« En supputant ces accroissements, on arriverait bientôt à 8 ou 9 millions de tonnes. »

On voit que les 7 millions 1/4 de tonnes prévues par M. Levasseur sont dépassées, comme l'ont été d'ailleurs, et dans quelles proportions ! les 3 millions de tonnes promises au Canal de Suez.

Sans tenir aucun compte des produits accessoires de l'entreprise du Canal de Panama, ni de la valeur des 500.000 hectares de terres concédés gratuitement à la Compagnie, avec les mines qu'elles peuvent contenir, une taxation de 15 francs par tonne, sur 7 millions 1/4 de tonneaux seulement, donne une recette annuelle de 108 millions de francs.

Telle est la base de votre entreprise.

L'exécution matérielle du Canal était l'année dernière dans sa période d'organisation finale, c'est-à-dire au moment où les machines achevées, montées, commencent à marcher, où les entrepreneurs cherchent sur le terrain même du travail le mode d'exécution le plus profitable, en même temps le plus rapide et le plus lucratif, — ce qui ne va pas, bien entendu, sans quelques tâtonnements, sans quelques hésitations. — Vos adversaires affirmaient, vous vous en souvenez, que « rien, absolument rien, n'avait été fait dans l'Isthme ». »

C'est alors que j'écrivis aux Présidents d'un certain nombre de Chambres de Commerce, demandant la désignation de Délégués indépendants qui iraient sur l'Isthme même se rendre compte de la vérité :

« Monsieur le Président,  
« Je me propose de m'embarquer à  
« Southampton le 28 janvier, pour al-  
« ler inaugurer à Panama la période  
« d'exécution finale du Canal mari-  
« time.

« Il importe au plus haut degré qu'il  
« n'existe plus de doute sur l'achève-  
« ment du Canal maritime de Panama,  
« afin qu'au moment de son inaugura-  
« tion armateurs et négociants soient  
« prêts à l'utiliser, et qu'il n'arrive pas  
« comme cela est arrivé à la veille de  
« l'inauguration du Canal de Suez, que  
« le fait accompli surprenne la marine  
« universelle.

« C'est dans ce but que je viens vous  
« demander de vouloir bien proposer la  
« nomination d'un délégué qui m'accom-  
« pagnerait dans mon voyage.

« FERDINAND DE LESSEPS. »

Le 3 mars, à Colon, en présence des  
Délégués des Chambres de Commerce,  
devant toute la population assemblée,  
fut inaugurée la statue de Christophe  
Colomb, dressée à l'entrée du Canal mari-  
time futur.

Monsieur Thiel, évêque de Costa-  
Rica, prononça un discours dont nous  
extrayons un passage :

« Je vous dirai en peu de paroles  
« pourquoi je suis venu à Panama, et  
« ensuite quelle est mon opinion au su-  
« jet de l'œuvre du Canal.

« Pendant plus d'un an, j'ai été con-  
« stamment à Panama, étudiant avec le  
« plus grand soin, et autant qu'un  
« étranger peut le faire, les travaux du  
« Canal.

« L'Eglise aime sincèrement tout ce  
« qui constitue un progrès réel ; par  
« conséquent, votre entreprise, qui est  
« d'une telle grandeur, d'une impor-  
« tance incalculable, ne peut faire  
« moins que de l'intéresser vivement.

« Le succès final de l'ouverture de  
« l'Isthme de Panama est indiscutable.

« Le Canal est tracé, les plans sont  
« définitivement arrêtés, les préparatifs  
« sur la ligne terminés, les grandes  
« machines déjà arrivées sont en partie  
« montées et en plein travail, d'autres  
« sont en route pour arriver dans l'I-  
« sthme, tous les points difficiles de la  
« ligne sont en pleine attaque.

« L'œuvre de patience est terminée,  
« le grain semé, la plante en germe va  
« en se développant, en attendant que  
« vous en recueillez le fruit.

« L'un de ces jours, vous avez, par  
« une inspiration momentanée, fixé la  
« date de l'ouverture du Canal au 1<sup>er</sup>  
« mars 1889 ; eh bien ! il y a 90 0/0 de  
« probabilités pour que votre prophétie  
« soit accomplie. »

Un ingénieur du gouvernement des  
Etats-Unis de Colombie, M. Ponce de  
Léon, qui venait également de visiter  
les chantiers, s'exprima ainsi :

« Nous sommes à même d'apprécier  
« quelle force de volonté et quelle con-  
« stance ont été nécessaires pour com-  
« mencer, organiser et installer les  
« travaux de l'excavation du Canal.

« Je ne doute plus maintenant du suc-  
« cès de l'entreprise : La France a com-  
« mencé l'œuvre et la France la termi-  
« nera. »

A leur retour, les Délégués rendirent  
compte de leur mission. Voici les déli-  
bérations qui furent prises par les  
Chambres de commerce de France.

Chambre de commerce de Marseille

« M. le PRÉFET croit être l'interprète  
« fidèle des sentiments de tous en adre-  
« sant à M. Jules-Ch. Roux les plus  
« chaleureux remerciements pour son  
« travail à la fois si complet et si inté-  
« ressant à tous les points de vue.

« M. CYP. FABRE félicite et remercie  
« à son tour M. Jules-Ch. Roux, au  
« nom de la chambre tout entière,  
« qui n'apprend pas, sans une grande  
« satisfaction que l'exécution du Canal  
« de Panama est en bonne voie, et que  
« son achèvement est en quelque sorte  
« assuré. »

Chambre de commerce de Rouen

« La Chambre de commerce de  
« Rouen :  
« Vu le rapport de M. Ferry, délégué  
« par elle pour accompagner à Panama  
« M. Ferdinand de Lesseps, dans la  
« visite qu'il vient de faire aux travaux  
« du Canal interocéanique ;  
« Considérant que la prompte termi-  
« nation de cette voie de communication  
« présente un intérêt national et patrio-  
« tique ;  
« Considérant l'avantage qui doit  
« résulter pour le port de Rouen de  
« l'ouverture du canal au trafic du  
« monde entier ;  
« Emet le vœu que les pouvoirs pu-  
« blics accordent leur appui moral à  
« l'œuvre si française du Canal de Pa-  
« nama, et facilitent, par les moyens  
« dont ils disposent, le rapide achève-  
« ment de cette entreprise grandiose. »

Chambre de commerce de Bordeaux

« La Chambre de commerce de Bor-  
« deaux ;  
« Vu le rapport de son délégué, M.  
« Fernand Bichon, constatant l'impul-  
« sion donnée aux travaux du Canal de  
« Panama ;  
« Considérant l'importance que l'ou-  
« verture du Canal représente pour le  
« commerce maritime.

« Exprime à l'unanimité le vœu que  
« le gouvernement en facilite de tout  
« son pouvoir l'achèvement. »

Chambre de commerce de Saint-Nazaire

« La Chambre, après avoir entendu  
« son délégué :  
« Vu le rapport collectif des Cham-  
« bres de Commerce ;  
« Considérant l'intérêt immense qui  
« doit résulter, pour le pays, de l'ou-  
« verture du Canal,  
« Emet, à l'unanimité, le vœu que le  
« gouvernement en facilite de tout son  
« pouvoir l'achèvement. »

La certitude d'un trafic largement  
rémunérateur, l'engagement pris par  
les entrepreneurs d'exécuter chacun sa  
tâche dans un temps déterminé, à des  
prix acceptés, ne nous laissent plus  
que le soin d'assurer à ces entrepre-  
neurs le payement régulier de leurs  
travaux.

Le 27 mai 1885, j'avais écrit au Mi-  
nistre de l'intérieur :

« Monsieur le Ministre,  
« La Compagnie du Canal de Panama  
« se trouve actuellement dans la situation où  
« se trouvait la Compagnie du Canal de  
« Suez deux ans avant l'inauguration  
« du Canal maritime.

« Presque la moitié de l'effort néces-  
« saire pour achever le Canal de Pana-  
« ma a été fait.

« Alors, comme aujourd'hui pour le  
« Canal, la réalité et l'importance des  
« résultats obtenus à Suez ne frappaient  
« pas tous les esprits, et la malveillance  
« s'emparant d'une situation inévitable  
« — à laquelle aucune œuvre ne saurait  
« échapper, — s'acharnait par la  
« publication de brochures alarmantes,  
« l'envoi de correspondances imprimées,  
« la publication et la diffusion de faus-  
« ses nouvelles, à inquiéter les Action-  
« naires et les Obligataires de la Compagnie  
« de Suez, et cela, dans un but que les  
« Tribunaux eurent à apprécier.

« Les Actionnaires et Obligataires de  
« Panama ne se sont pas laissés intimi-  
« der jusqu'ici par les attaques d'une  
« certaine presse, ni par les agissements  
« d'une certaine spéculation ; — d'ail-  
« leurs, la plupart de ces porteurs de  
« titres de Panama sont d'anciens  
« Actionnaires ou Obligataires de Suez,  
« entreprise dont le passé leur est une  
« instruction suffisante.

« L'exploitation du Canal maritime  
« de Suez a déjà donné à la France  
« 1 milliard 220 millions de francs.

« Les résultats du percement de l'isthme  
« Américain seront, pour la France,  
« bien autrement considérables, non seu-  
« lement au point de vue financier, mais  
« encore au point de vue commercial,  
« car c'est une particularité frappante,  
« et connue, que les populations des  
« pays que baigne l'Océan Pacifique,  
« de San-Francisco au Chili, sont des  
« clients qui ont une préférence marquée  
« pour les produits de l'industrie fran-  
« çaise.

« C'est pour que rien ne vienne com-  
« promettre cet avenir, et en considé-  
« ration de l'intérêt qu'à tout particu-  
« lièrement la France dans l'exécution  
« du deuxième grand Bosphore artifi-  
« ciel créé, que le Président de la Com-  
« pagnie universelle du Canal de Pana-  
« ma demande au Gouvernement de la  
« République Française à être autorisé,  
« comme il l'a été jadis dans des circon-  
« stances identiques comme président de  
« la Compagnie universelle du Canal de  
« Suez, à émettre des obligations à  
« lots pour un chiffre de 600 millions  
« de francs.

« FERDINAND DE LESSEPS. »

En novembre, un actionnaire, ban-  
quier à Nyons (Drôme), M. F. Martin  
fils, prit l'initiative d'un pétitionnement  
des Actionnaires et des Obligataires du  
Canal.

La pétition suivante, revêtue de plu-  
sieurs milliers de signatures, fut adressée  
à M. le Président et à MM. les Mem-  
bres de la Chambre des Députés :

« Messieurs,

« M. Ferdinand de Lesseps a sollicité  
« du Gouvernement de la République  
« Française l'autorisation d'emprunter  
« les sommes qui lui sont nécessaires  
« pour terminer son œuvre au moyen  
« d'une émission de valeurs à lots.  
« Les soussignés, porteurs d'actions  
« ou d'Obligations de cette Compagnie,  
« absolument convaincus qu'une pareille  
« mesure contribuerait puissamment à  
« l'exécution rapide de cette grande  
« entreprise, vous prient, en considéra-  
« tion des intérêts engagés et de l'im-  
« portance de l'œuvre, de vouloir bien  
« décider que cette autorisation sera  
« accordée à M. Ferdinand de Lesseps.

Le gouvernement, avant de se pro-  
noncer, envoya à Panama M. Rousseau,  
ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,  
ancien Sous-Secrétaire d'Etat, avec la  
mission de faire un rapport sur la situa-  
tion de l'entreprise.

Le 8 avril 1887, la Commission par-  
lementaire, qui avait été chargée d'exa-  
miner la Pétition des Actionnaires et  
Obligataires du Canal de Panama,  
conclut ainsi, par l'organe de son  
rapporteur, M. Richard, député :

« L'orsqu'une affaire touche aux inté-  
« rêts du monde entier, et que la

France, en particulier, doit en recevoir  
des avantages si considérables, on  
peut sans crainte lui attribuer un cer-  
tain caractère d'intérêt général.

« Dans tous les cas, la première Com-  
« mission des pétitions, au cours de ce  
« rapport, a eu le soin de dégager net-  
« tement sa responsabilité et nul doute  
« que le Gouvernement et les Chambres  
« en fassent autant...

« Elle a préféré traiter uniquement  
« le côté pratique de l'affaire, examiner  
« le point de vue financier productif.  
« Elle croit l'entreprise bonne, utile, fruc-  
« tueuse.

« Elle la voit loyale, honnête et honnête-  
« ment conduite.  
« En conséquence, la Commission es-  
« time que l'autorisation d'émettre un  
« emprunt de 600 millions au moyen  
« d'Obligations à lots doit lui être ac-  
« cordée en sa qualité de Directeur de la  
« Compagnie universelle du Canal inter-  
« océanique de Panama.

Le Gouvernement ayant reçu le rap-  
port de M. Rousseau, et après en avoir  
délibéré en Conseil des Ministres dé-  
posa sur le bureau de la Chambre, le 17  
juin dernier, le projet de loi.

La Chambre des députés nomma une  
Commission chargée d'examiner le  
projet de loi déposé par le Gouvernement  
et de faire un rapport.

Vous nous permettez de ne pas appré-  
cier ici l'attitude de la Commission  
parlementaire. Il nous était absolument  
impossible d'attendre une décision jus-  
qu'en octobre ou novembre, de laisser  
pendant quatre mois encore nos entre-  
preneurs dans l'incertitude d'une solu-  
tion si grave par leurs intérêts. Déjà il  
nous semblait, à distance, que ces in-  
certitudes énervaient le courage, le zèle  
de nos travailleurs. Et nous eussions été  
coupables, certainement, de livrer un  
jour de plus aux conséquences funestes  
d'une indécision, l'avenir de l'œuvre  
dont l'exécution nous a été confiée pour  
le profit et pour la gloire de la France.

Résolument, en conséquence, nous  
avons retiré notre demande, et nous  
avons substitué à notre projet d'émission  
d'obligations à lots une émission d'obli-  
gations nouvelles, à notre avis beaucoup  
plus avantageuse, puisque chaque sous-  
cripteur, moyennant un versement de  
450 francs, s'assure un revenu de plus  
de 6 1/2 0/0 et qu'en outre, il est cer-  
tain, dans une période déterminée, rela-  
tivement courte, de recevoir 1,000 fr.,  
c'est-à-dire le double de son capital.

L'accueil général qui a été fait à ce  
type d'obligations nouvelles prouve que  
nous avons eu raison de l'adopter.

Ces conditions en sont éminemment  
avantageuses ; mais comme les souscrip-  
teurs de cet emprunt, en majeure partie,  
nos Actionnaires et Obligataires, il est  
juste qu'ils en bénéficient.

En adressant l'expression de notre  
gratitude aux Ministres qui avaient  
demandé à la Chambre des Députés de  
nous autoriser à émettre des obligations  
à lots, nous nous souvenons des paroles  
prononcées par M. le Président du  
Conseil, M. de Freycinet, devant la  
Commission parlementaire.

Mais les lenteurs de cette Commis-  
sion devaient paralyser toutes les bonnes  
volontés ; et c'est alors qu'en vous déga-  
geant j'écrivis au Président de la Com-  
mission :

« Monsieur le Député,

« J'ai l'honneur de vous informer que  
« le projet de loi présenté par M. le  
« Président du Conseil des Ministres ne  
« pouvant pas être discuté avant la fin  
« de la présente session.

« Je me réserve de m'adresser direc-  
« tement pour l'émission des obligations  
« de Panama, aux 400,000 petits sous-  
« cripteurs de mes deux grandes entre-  
« prises.

« FERDINAND DE LESSEPS. »

Et j'adressai, le 9 juillet aux Corres-  
pondants et aux Actionnaires de la  
Compagnie de Panama, la circulaire  
de laquelle j'extrais ces courts para-  
graphes :

« Est-ce par de tels attermoiements,  
« par de telles lenteurs, que l'on faci-  
« litera à nos travailleurs, là-bas, l'exé-  
« cution du Canal pour 1880 ?

« Faut-il attendre encore quatre  
« mois, et perdre un temps précieux ?  
« Faut-il livrer la destinée de notre  
« œuvre aux incidents imprévus de la  
« politique ? Faut-il risquer l'intérêt de  
« nos 350,000 Actionnaires ou Obliga-  
« taires ? Je ne le pense pas.

« On m'ajourne, — je n'accepte pas  
« l'ajournement.  
« Fidèle à mon passé, lorsqu'on  
« veut m'arrêter, je marche ! Non pas  
« seul, certes, mais avec 350,000 Fran-  
« çais partageant ma confiance patrio-  
« tique.

« J'ai vu, exactement, dans des  
« circonstances identiques, se passer  
« pour Suez ce qui se passe mainte-  
« nant pour Panama : les installations  
« et les machines sont prêtes, tout est  
« disposé pour l'effort final, et cet  
« effort final, comme à Suez, va,  
« je l'espère bien, étonner même ceux  
« qui ont la foi... »

Il nous reste à vous exposer les données  
sur lesquelles ma confiance se fonde.

Oui, comme je vous l'ai écrit : —  
« Je crois personnellement, qu'avec les  
« 600 millions compris dans les prévi-  
« sions du Congrès international de 1879  
« l'achèvement du Canal maritime de  
« Panama sera assuré avant la fin  
« de 1889. »

Et j'ai ajouté : « Est-ce dire que  
« j'attends avec tranquillité, sans pré-  
« voyance, la démonstration pratique de  
« ce succès ? Au contraire, nous n'avons  
« cessé d'étudier les moyens par les-  
« quels, en cas de retards imprévus,  
« l'inauguration du Canal serait assurée  
« quand même, sauf à achever plus  
« tard, comme cela a eu lieu au Canal  
« de Suez, le programme complet d'exé-  
« cution totale.

« Ce qu'il faut, c'est qu'avec les 600  
« millions réalisés, toutes les mesures  
« soient prises pour que les navires  
« passent d'un Océan à l'autre Océan. »

Pour creuser le Canal de Suez, il  
fallait enlever 75 millions de mètres  
cubes. On mit huit années à enlever  
25 millions, c'est-à-dire le tiers, et on  
disait alors, comme aujourd'hui pour  
Panama : « Il faudra encore vingt ans  
« pour achever le Canal. » Or, au mo-  
ment même où on disait cela, les machi-  
nes, mises en œuvre, inauguraient la  
période d'exécution finale, et en deux  
ans, les 50 millions de mètres cubes  
furent enlevés, et le Canal maritime de  
Suez fut inauguré à la date annoncée,  
le 17 novembre 1869 !

Si nous prenons comme exemple le  
creusement du Canal de Panama lui-  
même, nous verrons qu'un phénomène  
identique s'y produit dès maintenant :

Voici la progression du cube moyen  
mensuel obtenu depuis le commencement  
des travaux :

1882.....	16,245 mètres cubes.
1883.....	215,300 —
1884.....	617,054 —
1885.....	658,708 —
1886.....	1,079,737 —

L'année 1886, on vient de le voir,  
nous assure déjà une production moyenne  
de 1,000,000 de mètres cubes par mois ;  
il suffirait d'une production moyenne  
mensuelle de 2,000,000 de mètres en  
1887, de 3,000,000 de mètres en 1888 et  
de 3,000,000 de mètres en 1889, pour  
110,000,000 de mètres cubes fussent  
enlevés le 1<sup>er</sup> juillet 1889 ; et le Canal  
serait fini.

Je crois, moi, votre président, plus  
que jamais, que d'ici à un an, le maté-  
riel accumulé dans l'isthme affirmera  
sa puissance à un tel point, qu'il n'y  
aura plus aucun doute sur la possibilité  
du creusement du Canal maritime dans  
les délais fixés et dans la limite des dé-  
penses prévues.

Je puis citer un exemple pris à Pana-  
ma même, des surprises qui nous sont  
certainement réservées, renouvelant ce  
qu'on a appelé « Les miracles de Suez »  
et qui n'étaient que la réalisation sim-  
ple de choses bien connues.

Voici l'entreprise américaine Slaven,  
chargée de creuser le Canal du côté de  
Colon, et qui avait destiné à ce travail  
des dragues d'un modèle nouveau, d'une  
puissance extraordinaire. Les premiers  
essais ne donnèrent pas les résultats  
promis. Mais l'année dernière déjà nous  
pouvions vous dire :

« Les premiers appareils des entre-  
« preneurs américains, d'abord incom-  
« plets ou défectueux, maintenant rec-  
« tifiés ou améliorés, donnent les ré-  
« sultats qu'on en espérait. L'arrêt  
« temporaire imposé par ces change-  
« ments sera largement compensé par  
« la sûreté et la rapidité de l'exécu-  
« tion. »

C'est que loin de nous laisser décou-  
rager nous avions aidé ces entrepreneurs  
audacieux, et cette année nous avons la  
satisfaction de vous annoncer que, sur  
ce point, les promesses ne seront pas  
seulement réalisées, qu'elles seront dé-  
passées : Depuis le mois d'octobre 1883  
jusqu'au mois de mars 1885, ces entre-  
preneurs ont tâtonné, leur production  
mensuelle a varié de 10 à 60,000 mètres  
cubes ; en avril 1885, la production de  
mois dépassait 250,000 ; elle se chiffre  
par 400,000 mètres dès les premiers  
mois de 1886.

Tous les chantiers sont destinés, j'en  
ai la confiance, aux mêmes résultats.

Mais votre Président ne s'est pas  
reconnu le droit de ne compter que sur  
sa propre confiance. Notre regretté  
Directeur des travaux, M. Boyer, avait  
été chargé de rechercher les moyens par  
lesquels, en cas d'incidents imprévus,  
l'exploitation du Canal maritime pour-  
rait être sûrement inaugurée en 1889,  
dans la limite de la dépense totale des  
600 millions demandés ; et M. Boyer  
nous a laissé un rapport où son merveil-  
leux esprit a su dessiner une solution.

Nous avons également d'autres pro-  
jets, d'autres idées, ingénieuses, que  
nous n'aurions pas le droit de repousser  
d'ailleurs, le cas échéant, et que nous  
avons le droit d'examiner, d'étudier, de  
discuter même.

Aucun de ces projets ne modifie la  
marche actuelle des travaux du Canal  
maritime, tels que les entrepreneurs les  
exécutent ; ils se concilient avec cette  
exécution même ; nous avons le temps  
de les apprécier.

Nous avons décidé, cependant, de réu-

nir dans le plus bref délai les mem-  
bres de notre Commission supérieure Con-  
sultative des travaux et de les saisir des  
divers projets d'exécution qui nous ont  
été ou qui nous seront transmis.

Notre programme reste donc tel que  
je l'ai défini dans ma circulaire du  
9 juillet dernier : « Donner passage aux  
« navires en 1889, sans dépasser les  
« ressources actuellement prévues. »

Je terminerai en reproduisant un pas-  
sage de mon Rapport aux Actionnaires-  
Souscripteurs, à leur première réunion  
constitutive, en 1881 :

« Il y a vingt ans, le 15 mai 1860,  
« les actionnaires du canal de Suez se  
« réunissaient à Paris pour la première  
« fois. Je leur disais, au nom du Con-  
« seil d'administration :

« Dévoués à une œuvre qui vous  
« promet de légitimes bénéfices, vous  
« êtes cependant animés d'une pensée  
« plus haute. Vous envisagez les im-  
« menses bienfaits que le rapproche-  
« ment de l'Occident et de l'Orient  
« doit apporter à la civilisation et au  
« développement de la richesse géné-  
« rale. Le monde attend de vous un  
« moyen de grand progrès ; et vous  
« voulez répondre à l'attente du monde.  
« Cette pensée morale, qui domine  
« parmi vous et que nous avons recueillie  
« dans toutes vos communications,  
« a été et sera l'honneur de notre  
« Compagnie.

« Les paroles que j'adressais aux  
« premiers Actionnaires du Canal ma-  
« ritime de Suez, je les répète aux Ac-  
« tionnaires du Canal de Panama, qui  
« auront comme eux honneur et profits.  
« Les promesses de Suez se sont réa-  
« lisées. Les promesses de Panama se  
« réaliseront avec l'avantage des expé-  
« riences acquises. »

Le succès de l'émission du 3 août, en  
Obligations nouvelles, répondra à nos  
adversaires, soutiendra le zèle admi-  
rable de notre personnel, affermera la con-  
fiance de nos entrepreneurs.

Nous avons voulu que les conditions  
de cette émission fussent exceptionnel-  
lement avantageuses, pour qu'en y sou-  
scrivant nos Actionnaires et nos Obliga-  
taires améliorent eux-mêmes leur situa-  
tion d'avenir.

Nous comptons sur votre fidélité,  
Messieurs, comme vous pouvez compter  
sur notre dévouement.

## DENTS & DENTIER

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention hono-  
rable de l'Académie Nationale, redres-  
sés sans douleur ni extraction  
de racines, servant à la mastication  
comme les dents naturelles et s'adap-  
tant au point de tromper l'œil  
le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et  
des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents dé-  
chassées et chancelantes, redresse-  
ments, plombages, métallisations, ari-  
fications, obturations siliceuses imitant  
parfaitement l'émail des dents, en un  
mot, toutes les opérations relatives à  
l'art dentaire !

## AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses  
et institutions du faubourg St-Germain, à Paris.  
Membre de l'Association générale des Dentistes  
de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements  
d'éducation du Lot et de la Corrèze

## BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCAINE ET ÉLIXIR LEUCODONNE  
Prévenant la Carie et le déchaussement des  
Dents ordonnées depuis longtemps par un grand  
nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.  
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les  
personnes qui doivent se rendre à Brive  
pour la commande d'appareils dentaires,  
de bien vouloir lui annoncer leur visite  
deux ou trois jours à l'avance.

## VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

## A. BACH

CAHORS

Pièce de 225 litres. 110 fr.  
1/2 pièce de 115 litres. 58 fr.

Franco à domicile pour la ville  
et dans toute l'étendue du départe-  
ment du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur  
demande

NOTA. — Les échantillons sont  
envoyés en double cachetés, afin  
que l'acheteur puisse à l'arrivée,  
contrôler la parfaite conformité de  
l'expédition.

Le propriétaire-gérant, Layrou.